

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 6 mai 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 6 mai 2013, À
18:30 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Nancy Lemieux

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Jean Poirier, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ORDRE DU JOUR

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.- Avis de convocation et ordre du jour;
- 2.- Rang Sainte-Anne / engagement pour l'entretien et le suivi – traitement des eaux pluviales;
- 3.- Levée de la séance.

106-05-2013

**AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR**

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Jean Poirier déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la Loi sur les cités et villes.

Attendu que ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (L.C.V.art. 325).

Attendu que l'avis de convocation a été remis par Laval Bélanger employé des travaux publics, à chacun des élus, livré à leur résidence.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

107-05-2013

**RANG SAINTE-ANNE / ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN ET LE
SUIVI – TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (N/D : 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile s'apprête à réaliser le nouveau poste de pompage PP-6 et son trop plein dans le rang Sainte-Anne et qu'il y aura de nouvelles exigences de rejet;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile s'engage à l'entretien et au suivi du poste de pompage PP-6, et son trop-plein du réseau d'égout domestique du rang Sainte-Anne et à :

- 1- Respecter les exigences de rejet,
- 2- Mettre en œuvre le programme de suivi,
- 3- Transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs ou au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile s'engage à entretenir les ouvrages de contrôle et de traitement des eaux pluviales, soit le séparateur hydrodynamique du réseau d'égout pluvial du rang Sainte-Anne, selon le programme d'entretien du fabricant et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adopté.

108-05-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette séance extraordinaire de la Ville de Saint-Basile soit et est levée.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière